

## Se mettre en conformité RGPD

### OBJECTIFS

- **Comprendre** le RGPD et ses enjeux.
- **Se familiariser** avec le droit des particuliers lors de la collecte et du traitement des données personnelles.
- **Intégrer** les bons réflexes du RGPD dans ses pratiques professionnelles.
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences générales précisées par l'article A512-8 du code des assurances.

### PROGRAMME

#### A. INTRODUCTION (5 MN)

#### B. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (20 MN)

1. Historique et présentation du RGPD
2. Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?
3. Champ d'application du RGPD.

#### C. GRANDS PRINCIPES ET ÉLÉMENTS DU RGPD (20 MN)

1. Principales définitions des mots du RGPD
2. Principes essentiels du RGPD

#### D. RGPD : LES OBLIGATIONS DES ACTEURS DE L'ASSURANCE (20 MN)

1. Obligations et responsabilités des compagnies d'assurance
2. Applications concrètes de ces obligations et responsabilités

#### E. RGPD : LE DROIT DES ASSURÉS SUR LEURS DONNÉES (20 MN)

1. Droits des assurés
2. Recours des assurés

#### F. CONTRÔLE DU RESPECT DU RGPD (20 MN)

1. Acteurs du contrôle
2. Mécanismes du contrôle

#### G. ÉVALUATION FINALE (15 MN)

### PUBLIC

- Seront intéressés par cette formation tous les gestionnaires contrat et les souscripteurs. D'une manière plus générale, toute personne susceptible d'être amenée à collecter ou gérer des données personnelles trouvera un vif intérêt à cette formation.

### PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com.

Elles sont sous-titrées.

Logiciels- Lecteur PDF (pour les documents associés)

- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé..

### POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.

Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.

Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.

Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

### FORMATEUR(S)

Maître Dubois-Vieuloup est avocate associée chez Choisez & Associés mais également formatrice pour l'Ifpass, intervenant tout particulièrement sur des thèmes liés à la l'assurance et à la conformité. Aussi à l'aise dans la conception et l'animation de formations à distance qu'en présence, Maître Dubois-Vieuloup a écrit de nombreuses formations digitales comme le droit du contrat d'assurance ou encore le RGPD.

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

### PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcoooneers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcoooneer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

### VALIDATION

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation ,  
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.  
Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques ,  
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses.  
Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale

Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.